

ÉDITO

2025 : accélérer la transition énergétique au service du territoire

L'année 2025 marque une étape déterminante pour le SMIREC. Avec la mise en service de nouvelles installations géothermales et le développement important du réseau, le syndicat confirme son rôle d'acteur public majeur de la transition énergétique locale et régionale.

D'ici 2030, le SMIREC vise à amplifier sa part d'énergies renouvelables et locales grâce :

- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- au développement du chauffage urbain en substitution du fioul ou du gaz fossile,
- au raccordement de nouvelles constructions et la réhabilitation de certains bâtiments.



LE SMIREC EN CHIFFRES - 2025

Quelques indicateurs clés illustrent la solidité et l'ampleur du réseau :



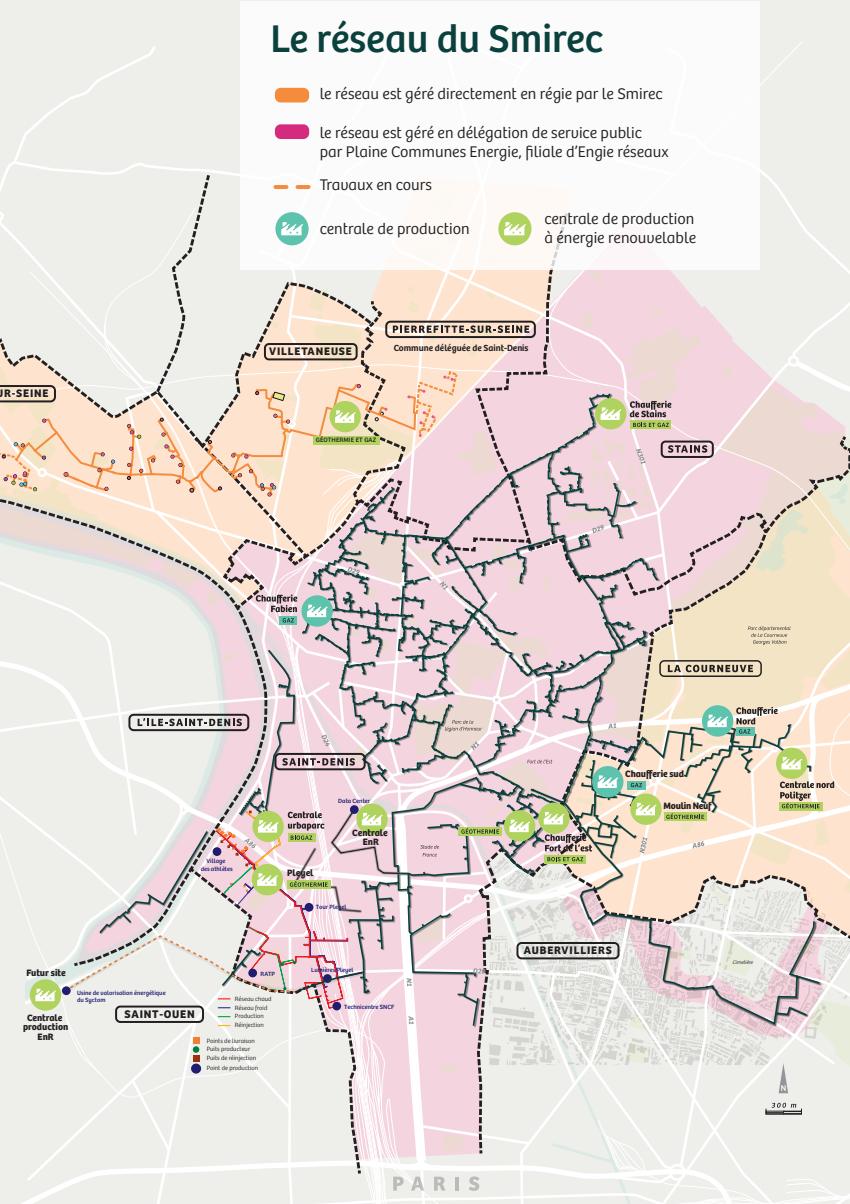
Ces résultats confirment la place du réseau de chaleur comme un véritable outil de service public, au cœur des politiques locales de transition énergétique.

Le réseau du Smirec

- le réseau est géré directement en régie par le Smirec
- le réseau est géré en délégation de service public par Plaine Communes Energie, filiale d'Engie réseaux
- Trauwaux en cours

centrale de production

centrale de production
à énergie renouvelable



RETOUR SUR

Faits marquants de l'année 2025

À SAINT-DENIS – FORT DE L'EST

Inauguration le jeudi 20 novembre de la centrale géothermale de Saint-Denis – Fort de l'Est

En 2025, le SMIREC a inauguré la nouvelle centrale géothermale de Saint-Denis – Fort de l'Est. Fruit de plusieurs années d'études et de travaux, cette installation stratégique permet de mobiliser une énergie locale, renouvelable et décarbonée au bénéfice du réseau de chaleur.

Sous maîtrise d'ouvrage du SMIREC, les travaux menés entre 2023 et 2025 ont mobilisé une cinquantaine d'entreprises afin de créer 9km de réseaux vers Aubervilliers et un doublet géothermique réalisé près de la chaufferie bois du Fort de l'Est.

Le projet permettra d'éviter 7 500 tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent des émissions de 3 000 véhicules

pour un investissement de 36,5M€, soutenu par la Région Ile-de-France et l'Etat, via le Fonds Chaleur ADEME. La capacité de production EnR de la nouvelle centrale est de 45 000 MWh/an, pour une puissance totale (géothermie et pompes à chaleur) de 18 MW.

La centrale du Fort de l'Est constitue désormais un site exemplaire, associant biomasse, géothermie profonde et gaz en appui/secours, renforçant la résilience énergétique du réseau.

Cette centrale constitue un levier majeur pour réduire les émissions de CO2 du territoire et renforcer l'indépendance énergétique locale.



À VILLETANEUSE

Inauguration le jeudi 11 décembre d'une nouvelle centrale géothermale à Villetaneuse et de son nouveau réseau de chaleur déployé sur les villes d'Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine (commune déléguée de Saint Denis) et Villetaneuse.

Autre temps fort de l'année : la mise en service de la centrale géothermale de Villetaneuse. Cette nouvelle installation vient compléter le mix énergétique du réseau et consolider la place de la géothermie comme pilier de la production de chaleur renouvelable du SMIREC.

Implantée entre l'Université Paris Nord Sorbonne et la rue Pablo Neruda, la nouvelle centrale utilise l'énergie d'un doublet géothermique au Dogger qui alimente un réseau de canalisations qui représentera à terme de 18,5 km et près de 70 sous-stations. Elle permet l'alimentation d'environ 10 000 équivalents-logements (bâtiments des bailleurs sociaux, copropriétés, équipements publics, dont l'Université de Villetaneuse), à plus de 67 % en chaleur locale et renouvelable. Une chaufferie gaz permet d'assurer le complément de fourniture de chaleur par périodes de froid. Le projet représente un investissement de 63,5 M€, dont 26,7 M€ de subventions du Fonds Chaleur ADEME et de la Région Île-de-France.



L'année 2025 marque une étape importante avec le démarrage des travaux relevant de la délégation de service public (DSP), traduisant concrètement les engagements du SMIREC en faveur de la transition énergétique.

Parmi les projets structurants engagés figurent les travaux de la chaufferie bois à Stains, équipement clé pour le développement d'une production de chaleur renouvelable et locale. Ce projet bénéficie notamment du soutien financier de l'ADEME, à hauteur de 4 millions d'euros, confirmant son intérêt environnemental et sa contribution aux objectifs nationaux de décarbonation.

Parallèlement, un projet a été lancé visant d'exploiter le potentiel de chaleur fatale issue de l'usine d'incinération à Saint-Ouen, installation du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Cette nouvelle source d'énergie locale, compétitive et bas carbone, alimentera notre réseau de chaleur et permettra d'augmenter significativement son taux d'énergie renouvelable.

L'ensemble de ces opérations illustre la dynamique engagée par le SMIREC pour diversifier le mix énergétique, sécuriser l'approvisionnement et proposer aux usagers un service public de la chaleur toujours plus durable.



VIE DU SYNDICAT ET GOUVERNANCE

Une gouvernance publique, locale et partagée

Le SMIREC s'appuie sur une gouvernance structurée et représentative, composée d'élus issus des collectivités adhérentes. À mesure que les réseaux de chaleur se développent et s'étendent sur de nouveaux territoires, la gouvernance du syndicat évolue également, avec une augmentation du nombre de délégués afin de garantir une représentation équilibrée de l'ensemble des collectivités membres.

Le comité syndical constitue l'organe décisionnel central : il définit les grandes orientations stratégiques, vote le budget et veille à la bonne exécution du service public de l'énergie, dans un souci constant de transparence, de performance et défense de l'intérêt général.



Ressources Humaines du SMIREC

Le développement et l'extension des réseaux de chaleur se traduisent par un élargissement significatif des équipes du SMIREC. En 2025, 14 collaborateurs font partie des effectifs du syndicat, renforçant les compétences internes nécessaires à la conduite et à l'exploitation des projets.

Cette évolution des effectifs s'accompagne d'un besoin accru de formation et d'accueil au sein de la nouvelle structure, afin de favoriser l'appropriation des missions, des valeurs et de la culture du service public portées par le SMIREC.



Le comité des usagers : un dialogue renforcé

En 2025, les comités des usagers se sont réunis en septembre pour le réseau de La Courneuve et pour le réseau géré en Délégation de Service Public par Plaine Commune Energie sur les villes de Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, et une partie de Ville de Stains et d'Aubervilliers, notamment autour de la présentation du rapport d'activité et de visites d'installations. **Ces temps d'échanges sont essentiels pour partager les enjeux du réseau, expliquer les choix techniques et valoriser les bénéfices des énergies renouvelables.**

À l'occasion de la mise en place de cette nouvelle organisation, les équipes du SMIREC se sont réunies le 13 juin 2025 à l'Auberge municipale de Saint-Denis pour participer à un séminaire placé sous le signe de l'échange et de l'engagement collectif. Cette journée a permis de mieux se connaître, de partager une vision commune du service public et d'identifier ensemble les défis à venir.

Alternant temps d'échanges, ateliers collaboratifs et interventions institutionnelles, ce séminaire a contribué à renforcer la cohésion des équipes et à poser les bases d'un projet collectif fédérateur, au service des habitants et des territoires.



Label Ecoréseau du SMIREC

- Pour la septième fois consécutive, les réseaux du **SMIREC** sont récompensés par le label **ECORESEAU**.

Les deux réseaux de chaleur du SMIREC (celui de la Délégation de Service Public à **Saint-Denis** et sa commune déléguée **Pierrefitte-sur-Seine, Stains, L'Île-Saint-Denis, Aubervilliers**) et celui en régie de **La Courneuve**, ont reçu pour la septième fois le label «écoréseau de chaleur» décerné par Association **AMORCE**.

En mettant en avant les réseaux de chaleur les plus exemplaires, cette distinction vise à mieux communiquer sur les atouts de ce mode de chauffage auprès du grand public, des aménageurs, promoteurs, des abonnés et des pouvoirs publics. Elle reconnaît les collectivités locales qui assurent la maîtrise de ce service public.

Les critères suivants sont retenus pour l'attribution du label :

- La justification de l'exigence environnementale
- La justification de la compétitivité économique
- Le lien avec les usagers.